

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

Le onze février deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 5 février 2016.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, EVENNO Carole, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane et GUILLEMOT Marianne;

Était absente excusée : LABORDE Catherine ;  
Madame LABORDE Catherine donne procuration à Monsieur MARTIN Jean-Pierre pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ADHESION 2016 ASSOCIATION BRUDED**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier de proposition d'adhésion à BRUDED pour l'année 2016. Cette association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion 2016 de la commune s'élève à **348.50 €** (0.25 € x 1394 hab)

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adhésion à BRUDED pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à la charte de BRUDED pour l'année 2016, pour un montant total de 348.50 €,
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **2°/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2015**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le conseil municipal doit délibérer au sujet du tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2015 délibéré lors du conseil communautaire du 15 décembre dernier.

Le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de Guern est égal à **19 894 €** (AC prévue : 20 884 €)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution de compensation définitive 2015 pour un montant total de 19 894 €,
- **SOUHAITE** une nouvelle définition des mécanismes de reversement aux communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3°/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

#### **Budget communal**

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2016. Certaines opérations ont déjà débuté pendant l'exercice 2015 et vont se clôturer au cours de l'année. Les reports de ces opérations sont :

- Frais d'études La Ruche	63 750.00 €
- Achat de terrain	73 664.00 €
- Travaux La Croix Marguerite/Pradigo	48 043.00 €
- Rénovation d'un pont	10 000.00 €
- Renouvellement informatique	3 695.00 €
- Achat de petit mobilier	1 119.00 €
- Bâtiment annexe de la Poste/Voirie	<u>20 034.00 €</u>
	<b>220 305.00 €</b>

Les financements attendus sur les opérations engagées en 2015 s'élèvent à **112 604.33 €uros**.

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2016 dans le cadre du programme d'investissement 2016 sont les suivants :

- Bâtiment La RUCHE	50.000 €
- Programme de voirie 2016	80.000 €
- Etudes aménagement Quelven	20.000 €
- Préau école	26.800 €
- Classe supplémentaire école	36.000 €
- Démolition La Ruche et construction pôle périscolaire	400.000 €
- Renouvellement informatique médiathèque	3.000 €
- Achat de mobilier école	500 €
- Digicode caserne Pompiers	305.84 €
- Remplacement moteur de tintement cloche n°3 église paroissiale	1.051.80 €
- Panneaux de signalisation	1.209.43 €
- Programme Entretien Quelven (Electricité)	19.426.63 €
- Réhabilitation autel Locmeltro	10.503.60 €
- Volets médiathèque	2.472 €

La valorisation de ces divers projets sera confirmée puis ils seront priorisés pour être inscrits au budget 2016 et dans les limites de celui-ci. Les besoins exprimés excédant les ressources mobilisables, certaines dépenses devront être reprogrammées ultérieurement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des valeurs des taux d'imposition pour l'année 2015 et propose leur maintien pour l'exercice 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,96 %**
- Taxe sur foncier bâti : **16,22 %**
- Taxe le foncier non bâti : **41,74%**

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, 1 contre, 0 abstention :

- **APPROUVE** le maintien des taux d'imposition exercés **depuis 2012** pour l'année 2016,
- **PRECISE** que toute hausse des taxes résulte de l'augmentation de 1% des bases décidée par la Loi de Finances,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4°/ LANCEMENT CONSULTATION RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat du prestataire actuel de restauration scolaire ANSAMBLE de Caudan vient d'être renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 soit le 5 juillet prochain inclus. Il propose qu'une consultation soit lancée au titre de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2016.

Quant au contrat actuel avec ANSAMBLE de Pontivy pour le portage de repas, son échéance est en date du 31/12/2016. Dans un second temps, une consultation pourra être lancée pour cette prestation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** d'étudier des pistes alternatives et de délibérer lors du conseil de Mai 2016,
- **DECIDE** de créer un Comité de pilotage mené par Morgane NEDELLEC entourée de Christelle MORAUT, Marianne GUILLEMOT et Yoann LE BADEZET.

#### **5°/ DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET POLE PERISCOLAIRE LA RUCHE**

Monsieur le Maire fait savoir que le projet de pôle périscolaire comprenant la démolition de l'ancien couvent et la construction du pôle périscolaire devrait être effectif au cours de l'année 2016.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre devrait être lancée d'ici la fin du mois de mars 2016. Le financement de cette opération sera inscrit au budget primitif 2016 et pourrait inclure une participation de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du fonds de soutien à l'investissement public local, une participation du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale, une participation des réserves parlementaires ainsi qu'une participation du Pays de Pontivy dans le cadre du contrat Etat-Région et dans le cadre de l'appel à projets « Réseau de Chaleur ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays de Pontivy au titre du contrat Etat-Région et une autre subvention au titre de l'appel à projets « Réseau de Chaleur »,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et une subvention complémentaire au titre du fonds de soutien à l'investissement public local auprès de l'État,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur LE SCOUARNEC au titre des réserves parlementaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **6°/ PLU BUBRY**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de BUBRY.

Le conseil municipal de BUBRY invite le conseil municipal de GUERN à émettre un avis et à formuler des remarques sous un délai de trois mois à compter du 27 novembre 2015. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera considéré comme favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sans réserve sur le PLU de BUBRY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **7°/ PROJET SCOT DU PAYS DE PONTIVY**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de SCoT du Pays de Pontivy.

Le SCoT du Pays de Pontivy vise à proposer un projet de développement pour le territoire à moyen et long terme. Il fixe les grandes orientations des politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, d'économie et de commerce, d'environnement, de paysages, de gestion de l'eau, de l'énergie etc.

Il imposera un lien de compatibilité avec les plans locaux de l'habitat et les documents d'urbanismes locaux. L'arrêt du SCoT consiste à proposer un projet finalisé et concerté avec le public.

Le Comité Syndical du Pays de Pontivy invite le Conseil Municipal à émettre un avis et à formuler des remarques sous un délai de trois mois à compter du 18 décembre 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de SCoT du Pays de Pontivy et conduit par le Comité Syndical du Pays de Pontivy,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **EMET un avis favorable avec réserves au projet,**
- **EXPOSE** certaines réserves :
  - le SCoT ne devrait pas imposer une densité minimale de population en milieu urbain (centre-bourg) au détriment du milieu rural (villages) où les constructions ne seront plus autorisées,
  - le SCoT ne devrait pas restreindre la surface (en m<sup>2</sup>) lors de l'acquisition de terrains en zone rurale.

## **8°/ VŒU LOIS LITTORAL ET ALUR**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les deux lois : Littoral et Alur.

Les Elus regrettent l'empilement et la complexité des lois relatives à l'urbanisme. La loi « Littoral » apportait des restrictions importantes mais permettait la construction à l'intérieur des périmètres bâtis des hameaux. La Loi « Alur » annule cette possibilité, rendant impossible toute construction nouvelle dans les « dents creuses » situées dans les hameaux.

De nombreuses familles sont impactées par cette impossibilité de construction. Ces problèmes engendrent de l'incompréhension et du désarroi, parfois accompagné de difficultés financières. Dans ce contexte, il devient extrêmement difficile de garantir leurs droits aux administrés puisque les terrains constructibles hier, ne le seraient plus aujourd'hui.

De plus, considérant la baisse des dotations de l'Etat (DGF) programmée sur 4 ans, toute pénalité supplémentaire relative à la non-réalisation du nombre de logements sociaux exigés serait très pénalisante, en mettant les communes en graves difficultés budgétaires.

En conséquence, le conseil municipal demande au Gouvernement d'instaurer une législation plus juste et plus efficace qui prenne en compte les attentes des Collectivités Locales en matière d'urbanisme et de logement.

Il souhaite que le Gouvernement soit à l'écoute de l'ensemble des Elus Communaux pour que nos territoires aient les moyens de poursuivre leur développement harmonieux dans l'intérêt de la population.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et présenter ce vœu au Gouvernement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **9°/ PROJET DE TRAITE DE LIBRE-ECHANGE (TAFTA)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Traité de Libre-Echange aussi appelé, grand traité transatlantique « TAFTA » (Trans Atlantic Free Trade Agreement) qui met en péril les libres choix des collectivités territoriales pour gérer les territoires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REFUSE** que toute ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de GUERN,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **10°/ QUESTIONS DIVERSES**

### **LANCEMENT CONSULTATION MARCHÉ BUREAUTIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'une proposition technique et commerciale de la part de BUREAU 56, actuel prestataire pour les copieurs de la commune, pour un remplacement du copieur de l'école. Il propose qu'une consultation soit lancée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le lancement de cette consultation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **VŒU POUR L'AGRICULTURE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition de vœu pour l'agriculture à l'initiative de la FDSEA et des JA, reçu via l'Association des Maires du Morbihan.

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marqués par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la production bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu. Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en total déconnexion avec nos voisins européens.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les Hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître, car c'est bien cet enjeu-là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : productions en circuits courts et productions de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à leur niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et présenter ce vœu à la FDSEA et les JA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **INFORMATIONS**

### **1°/ POINT GARDERIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle organisation de la garderie du mercredi a été mise en place en ce début d'année 2016. Le service garderie du mercredi matin a été maintenu sur inscription la veille soit **le mardi à 12 h 00 au plus tard.**

Il fait part à l'Assemblée de la fréquentation de la garderie du matin en semaine depuis le 4 janvier 2016.

### **2°/ GUERN ACTUS MARS 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Mars doit être imprimé et déposé à la Poste pour le 25 février 2016. (Distribution à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016). Les articles doivent parvenir en mairie avant le 15 février 2016.

### **3°/ BILAN ZERO-PHYTOS**

Monsieur Claude LE LIBOUX fait un compte-rendu à l'Assemblée de la réunion sur l'utilisation des produits phytosanitaires de ce début d'année 2016 à Cléguérec. Il met en avant les bonnes pratiques utilisées à Guern : végétalisation des fleurs sur les murets, des arbres. Il donne le résultat pour la commune qui se situe au niveau 4 sur une échelle de 1 à 5 pour la non-utilisation des produits phytosanitaires (1 étant l'utilisation élevée – 5 utilisation quasi-nulle des phytos)

### **4°/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **SALONS DE L'HABITAT 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les Salons de l'Habitat auront lieu du 27 au 29 février 2016 à Vannes et du 5 au 7 mars 2016 à Lorient.

Afin de promouvoir l'offre promotionnelle du lotissement communal, des flyers ainsi que des dossiers de présentation du lotissement de Guern doivent être distribués par l'ensemble des élus guernates. Pour cela, les élus sont invités à s'inscrire sur le planning des permanences.

*RAPPEL DE L'OFFRE : Cette offre limitée est ouverte du 1<sup>er</sup> février 2016 au 30 juin 2016 et applicable à tous les lots avec un tarif unique à 10 euros HT le mètre carré.*

**Prochain conseil le vendredi 18 mars 2016 à 18 h 00 : vote des budgets 2016.**